

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL

Aménagement de la place de la gare

En fonction de la réorganisation de la place située devant la gare découlant de la construction de la bande polyvalente avec élargissement de la chaussée, le conseil estime qu'il est nécessaire d'affiner l'aménagement de l'espace entre le passage à niveau et l'extrémité de l'ancien quai de chargement de la gare. Il s'agit de mieux définir les espaces réservés aux piétons de ceux réservés aux véhicules. Pour cela un plan de quartier sera élaboré.

Activités liées au jumelage avec Sillingy

Une classe d'école de notre commune jumelle a séjourné en nos murs entre le 21 et 23 juin. Les enfants ont pu travailler et découvrir notre région avec le concours des élèves de notre école sous la responsabilité de M. Julien Sauvain enseignant de l'école secondaire. De plus, notre village a accueilli les membres du Cyclo-Club de la Mandallaz durant le week-end du 9 au 11 juillet. Ces sportifs émérites ont profité de leur séjour pour découvrir notre région. Quatre groupes répartis selon les difficultés et type de vélos ont découvert nos montagnes pour les adeptes du VTT, les Franches-Montagnes, St-Ursanne et certains sont allés jusqu'en France. Ils ont été accompagnés par M Aeberhard, Mme Chappuis, M Bassin. M. Monnier a encadré les excursionnistes se déplaçant à pied. Toutes ces personnes bénévoles sont vivement remerciées pour leur disponibilité en faveur de nos amis français.

Contribution aux prestations complémentaires à l'AVS

L'office des assurances sociales a procédé à la répartition et facture à la municipalité sa contribution pour l'année en cours. La contribution communale est arrêtée à Fr. 455'340.- ce qui est conforme aux prévisions.

Contribution aux frais de gestion de l'agence AVS

La caisse cantonale a fixé sa contribution aux frais de gestion des agences pour 2009. L'agence de Reconvilier qui regroupe les villages de Loveresse, Saules et la commune de Saicourt touchera Fr. 10'331.-.

Nouvelle numérotation des bâtiments de la Rte de Chaindon

Ensuite du dépôt d'une demande de permis de construire une habitation sur la parcelle 1652, le conseil a été contraint de remanier la numérotation des bâtiments situés sur le côté nord de la route de Chaindon. L'actuel bâtiment portant le numéro 12 reçoit le no 10 de sorte à conserver une numérotation continue avec attribution à la nouvelle construction du no 12

Championnat romand de minigolf

La municipalité met à disposition du Minigolf Club Orval Reconvilier les installations communales pour l'organisation d'une manche de la finale du championnat romand de minigolf. Cette épreuve se déroulera le 26 septembre.

Petites Familles du Jura bernois

Le conseil a confirmé le versement d'un don de Fr. 500.- à cette institution d'accueil d'enfants de familles en difficulté.

Engagement d'un nouveau cantonnier

M Mario Perrin a fait valoir son droit à la retraite et a quitté son poste après 37 ans de bons et loyaux services. Les autorités lui souhaitent une longue et heureuse retraite. Pour son remplacement, le conseil municipal a choisi, parmi 51 postulants, M Markus Scheidegger, menuisier, domicilié à Reconvilier. M Scheidegger entrera en fonction le 1^{er} novembre prochain.

Collaboration intercommunale - fusion de communes

Le conseil arrête sa position à l'égard du rapport final de l'étude menée par le comité de pilotage et portant sur trois propositions de regroupement des communes. En résumé, l'étude conclut aux regroupements suivants :

- ⇒ Des communes de Tramelan, Tavannes, Reconvilier, Saules et Loveresse en une seule commune, voire un regroupement sans Tramelan, voire au final un regroupement des villages de Saules et Loveresse avec Reconvilier.
- ⇒ Des communes du Petit-Val et de Saicourt, éventuellement avec Tramelan.
- ⇒ Des communes du bas de la vallée soit de Pontenet à Court y compris Malleray qui a décidé de se joindre à l'étude.

Le conseil ne partage pas les conclusions de l'étude. Il est plutôt d'avis que si un regroupement devait être envisagé, celui-ci devrait couvrir l'ensemble la vallée de Tavannes. Toutefois, l'expérience à montrer qu'une telle vision ne peut se mûrir qu'à long terme. Dans un premier temps, les collaborations doivent être développées de sorte à favoriser des rapprochements futurs.

Conception régionale des transports et de l'urbanisation pour le Jura bernois

Sous les auspices de la région de montagne Jura Bienne un concept portant sur les transports et l'urbanisation régionale est en voie d'élaboration. Ce document qui sera mis à l'enquête à l'automne aura valeur d'un plan directeur. Cela signifie que les autorités fédérales, cantonales et communales devront tenir compte de cette planification qui fixera les pôles de développement à l'échelon de la région selon un programme quadriennal.

Dans le projet élaboré la valorisation de l'espace des Grands Champs est appuyée. Il s'agit des terrains communaux. Cet espace est reconnu prioritaire pour l'habitat. Cette reconnaissance est toutefois liée à la réalisation de la passerelle permettant l'accès piétonnier entre la Rte de Tavannes et le quartier du Bruye et la réalisation d'un arrêt de chemin de fer supplémentaire au pied de ladite passerelle. Le potentiel d'usagers serait alors suffisamment important pour justifier cet arrêt de chemin de fer. Le projet comprend également deux pôles d'activité d'importance régionale au Laipray et à la Rue du Moulin.

Le conseil a approuvé le projet de concept développé à l'intention de la conférence régionale des transports et de l'urbanisation.

Naturalisations

Le conseil a accordé la promesse d'indigénat communal à M. M Dukic Milutin, ressortissant monténégrin ainsi qu'aux conjoints Lounis Ouaras Amal et Ramdane, leurs deux enfants Melina et Younes, ressortissants algériens.

Théâtre de l'Atelier

Répondant à la sollicitation de la troupe du Théâtre de l'Atelier, le conseil a décidé d'augmenter la contribution communale annuelle à Fr. 5'000.-.

Constructions

Les permis de construire suivants ont été délivrés par le conseil ou la préfecture

- à M Philippe Schultz pour la construction d'un atelier-local de réunion au no 58 de la Rte de Tavannes, parcelle 705 en zone d'activité. Il s'agit d'une construction sur l'assise d'un immeuble incendié en 2009 ;

- à Mme Corinne Voumard et M Joël Amstutz pour une habitation individuelle au no 7 Rue des Nouettes, parcelle 1638, zone H2 ;

- à M Frédéric Ryser pour un couvert en annexe au bâtiment no 15 de Bellevue, parcelle 1, en zone centre ;

- à M Philippe Criblez pour la construction d'un garage au no 12d de la Rte de Saules, sur parcelle 216 en zone H2 ;

- à M. Dumalindag Yakup pour l'aménagement d'un fumoir dans les locaux du dancing le Perroquet, au no 42 Grand-Rue, parcelle 1100 en zone centre ;

- à M. Romain Staudenmann, pour la couverture de la terrasse de son habitation au no 5 de la rue des Mésanges, parcelle 1401 en zone H2 ;

- à Mme Janine Monnier, pour l'aménagement d'une place de stationnement, au no 1 de la Rue de Bonné, parcelle 1176 en zone H2 ;

- à Me Francisco Vasquez, pour l'ouverture de nouvelles fenêtres, au no 12 de la Rue du Bruye, parcelle 1065 en zone H2 ;

- à M. Marc Hirschi, pour l'installation d'une pompe à chaleur dans le jardin de son habitation au no 7 de l'Impasse de la Carrière, parcelle 1144 en zone H2 ;

- à Saunier Solution Consulting, pour la construction d'un bâtiment commercial au no 61 de la Rue du Bruye, parcelle 1386, en zone d'activité.

Elagage des plantations en bordure des routes

Les autorités sont fortement préoccupées par les plantations qui débordent des propriétés privées et qui empiètent sur les routes et trottoirs ou qui masquent complètement la visibilité dans les carrefours. Une fois encore les propriétaires concernés sont appelés à tailler leurs arbres, arbustes et haies de sorte à respecter les exigences fixées par la loi cantonale sur les routes. La municipalité interviendra progressivement auprès de tous les propriétaires qui n'effectueraient pas l'élagage nécessaire.

Office des locations

Des mutations ont été décidées dans les rangs des assesseurs de l'office des locations. Ainsi M Alfred Kohler qui jusqu'ici représentait les locataires représentera les propriétaires en raison de changement de son statut. En outre, M Claude Verpillot a été nommé assesseur représentant les locataires.

Nouveau bâtiment administratif

L'étude de faisabilité est terminée et la valeur de l'investissement est définie. Les ayants droit au vote en matière municipale seront convoqués aux urnes, le 26 septembre prochain pour décider de la construction d'un nouveau bâtiment dans lequel l'administration municipale sera installée. Ce bâtiment permettra d'offrir en outre des appartements en propriété par étage. Il est prévu à côté du bâtiment de la Fondation du

Petit Marais, sur la parcelle communale bordant la Rte de Chaindon. Le détail du projet sera présenté dans le message que prépare le conseil municipal.

Assurance-maladie

L'office des assurances sociales a rendu sa décision sur le décompte 2009. Le montant des primes des personnes de condition modeste avancées par la municipalité s'élevait à Fr. 128'832.-. Il a été intégralement pris en compte dans la répartition des charges.

Contrôle des chiens

Les propriétaires de chiens ont reçu courant août la facture de la taxe communale. Les détenteurs d'animaux qui n'en auraient pas reçu sont invités à annoncer leurs compagnons à quatre pattes au secrétariat municipal. A ce propos il est rappelé que tous les chiens doivent être pourvus d'une plaquette d'identification. En cas de perte, il est possible de s'en procurer une autre auprès de la police municipale.

Reconvilier, le 10 août 2010